

Thiers Dore
et Montagne
 L'INTERCO

Communauté de Communes
 Thiers Dore et Montagne
 47 avenue du Général de Gaulle
 63300 THIERS
 04 73 53 24 71
 contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 décembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 décembre 2018 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR
 Philippe OSSEDAT à Tony BERNARD
 Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Philippe BLANCHOZ, Bernard LORTON, André IMBERDIS, Frédérique BARADUC, Paul PERRIN, Karine BRODIN, Paul SABATIER.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS

Secrétaire de séance : Benoit GENEIX

DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE « PROMOTION DU TOURISME DONT LA CRÉATION D'OFFICES DE TOURISME » A LA MAISON DU TOURISME

Rapporteur : Michel GONIN, Vice-Président

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1411-4 et L. 5214-16 précisant que la Communauté de Communes est compétente pour assurer « la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ».

Considérant l'intérêt pour le territoire d'organiser la gestion des missions d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation touristique à l'échelle de la destination Parc Naturel Régional Livradois-Forez dans une logique intercommunautaire entre les 4 Communautés de Communes du Livradois-Forez (Ambert Livradois-Forez, Thiers Dore et Montagne, Billom Communauté, Entre Dore et Allier) et le syndicat mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez, en vue :

- d'une amélioration et une harmonisation des services « accueil et information » pour les clientèles touristiques ;
- d'une meilleure visibilité de la destination « Parc Naturel Régional Livradois Forez » et par conséquent du territoire communautaire ;
- d'une plus grande synergie entre les acteurs touristiques et les communautés de communes ;
- d'une mutualisation des moyens pour une optimisation des démarches de promotion et de commercialisation touristique du territoire.

Le rapporteur présente l'organisation touristique en Livradois-Forez, née de la volonté collective des 4 Communautés de Communes (Ambert Livradois-Forez, Thiers Dore et Montagne, Billom Communauté, Entre Dore et Allier) et du syndicat mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez de gérer les missions d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation à l'échelle de la destination Parc Naturel Livradois-Forez, fondée sur :

- la délégation de la compétence la « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » des 4 communautés de communes à la Maison du Tourisme du Livradois-Forez au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de trois ans,
- la formalisation des relations entre les collectivités et la Maison du Tourisme dans le cadre de conventions d'objectifs triennales 2019-2021 comprenant un cadre commun et un cadre spécifique prenant en compte les besoins particuliers de chaque territoire et du Syndicat Mixte du Parc,
- la nouvelle organisation des ressources humaines de la Maison du Tourisme comprenant des reprises de contrats des personnels sous statut public et privé, et des mises à disposition des personnels des collectivités membres,
- les contributions financières des collectivités membres à la Maison du Tourisme sur la base des moyens qu'elles allouaient à la mission d'office de tourisme et aux éventuels surcoûts liés aux conditions de reprise des personnels,
- l'évolution des statuts de la Maison du Tourisme comprenant notamment une nouvelle répartition des représentants des communautés de communes et du Syndicat Mixte du Parc à l'assemblée générale, au Conseil d'Administration et au Bureau, tout en maintenant le principe de représentation à parité entre acteurs touristiques privés et collectivités locales,
- le maintien de l'instance de concertation au niveau des collectivités : l'entente intercommunautaire.

Le rapporteur présente les spécificités du projet de partenariat de la Communauté de Communes avec la Maison du Tourisme pour la durée de la convention d'objectifs et de moyens 2019-2021, à savoir :

- Le contenu de la convention d'objectifs comprenant notamment, dans sa partie spécifique :
 - o les actions spécifiques soutenues par l'EPCI : les horaires d'ouverture du ou des bureaux d'information touristique...);
 - o le montant de la subvention allouée comprenant notamment : 404 795 € ;
 - o les modalités de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers ;
- La convention de mise à disposition d'un agent, personnel statutaire, à hauteur de 50% de son temps de travail.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **D'approuver** la délégation de la compétence « promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme » de la Communauté de Communes à la Maison du Tourisme du Livradois-Forez pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2019,
- **D'approuver** le maintien de la composition de l'Entente « politique touristique du Livradois-Forez » et désigne 3 représentants de la Communauté de Communes
- **D'approuver** les nouveaux statuts de la Maison du Tourisme du Livradois-Forez, office de tourisme intercommunautaire sous réserve d'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la Maison du tourisme prévue en janvier 2019.
- **D'approuver** l'adhésion de la Communauté de Communes à la Maison du Tourisme du Livradois-Forez pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2019 et d'y désigner 4 représentants de la Communauté de Communes et 4 suppléants à savoir :

Titulaires

- Martine MUNOZ
- Michel GONIN
- Bernard GARCIA
- Claude GOUILLON CHENOT

Suppléants

- Jacqueline MALOCHET

- **D'approuver** la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes et la Maison du Tourisme du Livradois-Forez pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2019,
- **D'approuver** la convention de mise à disposition d'un personnel de la Communauté de Communes auprès de la Maison du Tourisme du Livradois-Forez pour un agent à mi-temps,
- **D'approuver** la contribution financière de la Communauté de Communes à la Maison du Tourisme du Livradois-Forez pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019, d'un montant annuel de 404 795 euros,
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 52 Conseillers présents : 49 Représentés : 3 Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52 Pour : 52 Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20181220-20181220_21-DE
Regu le 17/01/2019